

Monsieur Adrien COLLODEL ,
Monsieur Jean-Philippe HERZOG,

Sélestat, le 26 mai 2011-05-27

Messieurs,

Je fais suite à votre courrier du 25 mai 2011, dans lequel vous relatez à votre manière l'historique des évènements passés depuis le 15 Mars 2011 .

~ 15 mars : Fixation de mes objectifs

- Effectivement j'ai rencontré Mr Herzog pour discuter de la mission que vous désiriez me confier. Ce jour là, nous avons parlé de divers points.

L'objectif en terme d'Audits Bonnes Attitudes : 70/mois

L'objectif en terme de remontées d'Echappées Belles : 60/mois

- Je lui ai de suite parlé de mes indisponibilités aléatoires dû à mon mandat syndical et aux problématiques que cela pouvait poser pour l'atteinte de ces objectifs. Vous dites que ces paramètres ont été pris en compte par Mr Herzog lors de la fixation de ces objectifs. Rien ne reflète d'ailleurs vos propos dans la lettre de mission. L'entretien s'est surtout orienté sur le parcours de formation que j'avais à entreprendre.

Je vous rappelle qu'à ce moment là j'occupais encore mon poste au département graphique que vous avez fermé quelques semaines plus tard.

- Vous dites, que j'ai démarré ma mission le 15 mars, alors qu'à ce moment là je n'avais aucune connaissance de ce qu'était une BA, ni une EB.
- La première formation que j'ai faite, « Analyse des causes profondes » s'est déroulée dans le bureau de Madame Djelassi (responsable EHS) le 22 mars. A ce moment là, toujours aucune connaissance de ce qu'était une BA, ni une EB.

~ 25 mars : Réunion de suivi

- J'ai effectivement à nouveau fait le point avec Mr Herzog, sur la formation dispensée le 22 mars, étant toujours au département graphique, et très souvent en travail syndical à l'approche des élections professionnelles qui ont eu lieu le 31 mars.

J'ai ensuite le 04 et le 05 Avril suivi les formations « Santé et Sécurité » et « Connaissance de l'environnement de travail » dispensées par Mr Vilmain Gilles du service EHS.

A ce moment là toujours aucune connaissance réelle sur les BA et les EB.

J'ai effectivement effectué le 6 et 7 avril la première partie de la formation FLM, la seconde étant apparemment programmée pour fin juin.

Concrètement :

- 1ère BA (effectuée en groupe lors de la formation) faite le 7 avril.
- 1ère BA (effectuée seule en tant qu'auditeur) le lendemain, le 08 avril.

Vous parlez donc d'un bilan sur 2 mois, je parlerai donc plutôt d'un bilan sur 5 semaines.

Effectivement je n'ai réalisé que 47 BA et 12 EB sur ces 5 semaines, et je m'en suis expliqué lors de notre entretien du 24 mai 2011 .

Je récapitule :

- L'après-midi du 18 avril (CE ordinaire)
- CP + RTT du 21/04 au 01/05 (donc 10 jours d'absence)
- Le 03 et 04 mai ont été pris par mon déménagement entre le Département Graphique et le service Logistique
- J'ai également durant ces 5 semaines usé de mon mandat syndical (34h18 de délégation) donc environ 1 semaine complète en cumulé

Il me semble donc prématuré après 5 semaines de prise de poste(réellement 2 semaines), de me juger en terme quantitatif au vu de mes absences diverses, et du temps d'adaptation à mon nouveau poste.

Vous jugez également la qualité de mes audits ; je ne fais pourtant qu'appliquer ce qui nous a été enseigné lors de la formation FLM : Je relève les bonnes pratiques, je félicite les salariés quand l'audit se passe bien, je relève également les écarts et les situations dangereuses lorsqu'il y en a ! Par contre, je ne vais pas en inventer !

Si la qualité de mes BA ou de mes EB vous laisse perplexe après 5 semaines de prise de poste, je suis prêt à suivre toutes les formations nécessaires afin d'affiner et d'éclaircir le jugement que je peux porter sur les salariés pendant les audits !

Vous dites dans le point 3 de votre courrier « que d'après les retours communiqués, notamment par l'encadrement, que chacun de mes passages dans les ateliers génère du stress et de l'énervement pour les salariés, et augmente en conséquence le risque de blessures. »

- Je vais donc dès la semaine prochaine faire circuler une pétition aux salariés des services de productions, pour mettre en évidence, qui génère du stress, de l'énervement, qui met la pression aux salariés et en conséquence, qui fait donc augmenter le risque de blessure. Cette pétition sera transmise à tous les destinataires de ce courrier.

Vous dites en point 4 de votre courrier, que vous enregistrez depuis quelques semaines une augmentation sensible des incidents, pour finir avec un accident plus sérieux avec une blessure à l'ongle.

- Effectivement, il y a une augmentation ces dernières semaines d'incidents sûrement dû au stress et aux pressions mises sur les salariés. La pétition mettra au grand jour, qui est responsable de l'augmentation d'incidents.
- Par rapport à votre diagnostic de « blessure à l'ongle », il me semble que ni vous, ni moi ne sommes médecin. Je vous demanderai donc de vous rapprocher du service médical. Mais il me semble que Mr Herzog Frédéric lors de la réunion « analyse de l'accident » du 19 mai, parlais de coupure jusqu'à la chair et de suspicion de fissure de l'os.

Vous dites dans votre courrier que j'accepte votre évaluation de performance concernant les 2 premiers points. Encore une fois, je vous répète qu'au vu de mes absences ces 5 dernières semaines, je ne peux qu'aller, à l'encontre de votre jugement.

Concernant votre remarque et ce que « vous avez pu entendre » (de qui ???), par rapport à des personnes qui auraient pu conseiller à Mr Frédéric Herzog d'exagérer la gravité de sa blessure. Je vous confirme encore une fois mes dires :

- Je n'ai jamais motivé Mr Herzog Frédéric à se mettre en AT, ni d'exagérer sa blessure. Je lui demanderai également une attestation dès son retour, que je transmettrai à l'inspection du travail.

Mr COLLODEL, Mr HERZOG, il y a près de 15 ans que j'exerce dans cette entreprise. Aucun de mes responsables précédents ne m'a jugé tel que vous l'avez fait pendant 1h30 de réunion, de procès pourrai-je dire le 24 mai. J'ai toujours effectué mon travail le plus consciencieusement possible. Il me semble que ces derniers mois, vous vous acharnez sur moi. Serai-ce dû à mon Mandat de secrétaire du CE ?

Quelques exemples :

- Suppression de mon poste au département graphique.
- Proposition d'un poste de manutention de cylindres, sans consultation du service médical, alors que j'ai de graves problèmes de dos, de hanche et de genoux.
- Gel de salaire pendant 5 ans
- Demande d'un délai de prévenance de 24h00 si possible, par rapport à mes prises de délégation (réponse de l'inspection du travail ci-jointe)
- Mise en place illégale de bons de délégation sans discussions avec les OS (réponse de l'inspection du travail ci-jointe)
- Non application du droit local, concernant la prise en charge de 3h30 de retard du à un accident sur l'autoroute
- Et aujourd'hui je serai le responsable des tensions, des pressions, incidents et AT des salariés.

Jusqu'à où allez vous aller ??? Effectivement, je subis des pressions et les salariés de votre entreprise également. Le taux d'absentéisme remonte en flèche ces dernières semaines. Cette semaine encore un salarié a craqué et a été renvoyé chez lui par le médecin du travail « BURN OUT ». Je tire la sonnette d'alarme, vous poussez les salariés à bout ! J'espère qu'il n'arrivera pas de gros malheur sur notre site, comme ça a été le cas il y a quelques jours à Issoire (suicide). Souhaitez vous vraiment que l'on en arrive à de telles situations sur le site de Sélestat ???

Dès la semaine prochaine, mon avocat Maître Luc Dorr, vous mettra en demeure d'arrêter ce travail de sape que vous exercez sur moi depuis de longues semaines. Si rien ne change, j'ai le regret de vous informer que nous irons nous expliquer devant Mr le Juge, pour discrimination syndicale et harcèlement moral.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Boehrer Gilles

Secrétaire du Comité d'Entreprise Amcor Flexible Sélestat

Copie :

- Gilles Weber (DS CGT, Amcor Flexible Sélestat)
- Thomas Morin (Directeur Europe, Amcor Flexible)
- Guillory Laurence (DRH, Amcor Flexible Sélestat)
- Mutschler Gabrielle (Inspectrice du travail)
- Aubert Marie-Hélène (Médecin du travail, Amcor Flexible Sélestat)